



LE BULLETIN

Défense du patrimoine.

La défense du patrimoine est une démarche difficile et ingrate. Elle se heurte à de nombreuses contradictions. Nous sommes censés nous opposer à tel ou tel projet, favoriser tel autre. Nos échecs, et il y en a, nous sont âprement reprochés malgré que nous n'ayons aucun pouvoir de décision autre que celui de la parole ou de l'écrit. Mais malgré ce risque d'ingratitude, ou peut-être à cause de lui, nous continuons, pleins d'espoir, nous satisfaisant du progrès indéniable de nos idées parmi la population et les élus.

L'année qui s'est écoulée a vu peu de projets se concrétiser, le projet d'aménagement d'une zone d'activité à la Métairie a été abandonné ce qui a satisfait les riverains. Mais il s'est déplacé vers Pondres où il pose d'autres problèmes. Le PLU est d'ailleurs tributaire des choix qui y seront faits.

La liste de nos préoccupations est restée la même et nous condamne à une litanie un peu répétitive d'un bulletin à l'autre. Mais ainsi va la vie, les évolutions sont lentes mais inexorables et notre action reste indispensable même si elle est peu démonstrative.

Le terrain des terriers :

Les fouilles se sont poursuivies, la mise à jour de deux villas, dont les structures sont complètes (fait rare), est presque achevée. Une émotion certaine nous saisit, quand M. Monteil archéologue, montre comment nos ancêtres avaient accès à ce confort qui nous est si habituel, l'eau chaude à la maison !!

Comment ne pas s'émerveiller devant cet **Impluvium** si bien conservé, chargé de recevoir les eaux de pluie du portique, composant l'entrée de la maison romaine. Ces eaux envoyées vers un puits dont la margelle porte des traces d'usure liées à l'utilisation humaine. A côté de cet impluvium des vestiges d'un four de potier attestent que cette activité était présente à Villevieille.



Les fouilles, la salle d'eau chaude.



L'Impluvium.

La municipalité et les services archéologiques étudient la possibilité de restituer l'essentiel des vestiges des deux villas complètes. La partie abritant l'impluvium et le four sont semble-t-il destinées à résoudre le problème récurrent du cimetière. La municipalité veut l'aménager à cet endroit. Nous n'y voyons aucun inconvénient. Notre seul souhait est que cet aménagement permette de laisser apparents : **l'impluvium, le puits et le rempart.** A ces conditions, cette opération serait exemplaire d'une excellente gestion des vestiges archéologiques :

- Fouilles exhaustives permettant aux archéologues de reconstituer le plus fidèlement possible notre histoire.
- Conservation de ce qui mérite de l'être, **ici Impluvium, puits et rempart.**
- Utilisation du sol pour le bien de la collectivité, en effet comme le font remarquer les élus, l'extension du cimetière sur place est la meilleure des solutions.

Nous nous permettons toutefois une remarque, un terrain attenant au cimetière était destiné à son extension, celle-ci a été abandonnée à cause de la présence de vestiges archéologiques. Pourquoi ne pas envisager ici, une démarche similaire à celle qui vient de se dérouler aux terriers .

Le point sur les adhérents :

Les fondateurs de l'ASSV ont choisi une adhésion de type familial donnant deux voix à un couple pour l'assemblée générale, c'était la volonté des fondateurs et nous l'avons respectée. Sur cette base nous avons 130 inscrits sur nos listes. Nous continuons à envoyer bulletin et convocations à tous ces inscrits, sauf s'ils nous adressent une demande de radiation, ce que personne n'a fait. A ce jour 61 cotisations à 16 euros nous sont parvenues représentant 88 membres. Nous espérons que quelques cotisations seront encore versées avant la prochaine assemblée générale ce qui nous rapprochera des 95 membres cotisants de l'année dernière.

LE PLU (Plan local d'urbanisme).

1/- Pondres.

La municipalité explique le retard dans l'élaboration du PLU, par la mise en place d'une zone à urbaniser, à Pondres. Cette zone sera localisée dans un espace planté en vigne à droite de la route d'Alès (N110), au niveau du croisement avec la départementale conduisant à Aujargues. Cette urbanisation s'étendrait sur 3 à 4 hectares, incluant le futur Champion, un établissement public à définir, et un certain nombre d'habitations. Des agriculteurs ont demandé à nous rencontrer, car il était question d'augmenter la surface à urbaniser (zone commerciale ?). Nous avons échangé nos points de vue, nous avons les mêmes préoccupations. Nous sommes intervenus auprès de la municipalité pour rappeler que l'espace agricole fait partie du patrimoine. . Le maire a dit que le refus de l'agriculteur concerné aurait abouti au retour à la surface initialement prévue. Nous faisons aussi remarquer avec les agriculteurs, que l'opération conduite par le conseil général sur le domaine de Pondres se voulait exemplaire d'une bonne gestion de l'espace, et des deniers publics :

- maintien de l'activité agricole au maximum et au profit des agriculteurs locaux.
- préservation de l'environnement et du patrimoine. (espaces boisés cédés aux communes de Villevieille et de Fontanès, préservation du pigeonnier).
- Restauration d'un monument historique en lui conférant une rentabilité économique et sociale (Château transformé en restaurant, hôtel, maison de retraite médicalisée etc..)
- Revitalisation du hameau de Pondres grâce à la création d'emplois etc..

A ce jour tous ces projets sont encore vagues. En fait les opérations envisagées ont surtout comme objectif de tenir les promesses électorales faites lors des cantonales: l'aménagement de Pondres ne doit rien coûter au contribuable, d'où la pression sur les élus locaux pour qu'ils acceptent d'urbaniser une surface suffisante pour rembourser les sommes investies.

Nous souhaitons que les espaces agricoles qui ont fait l'objet de transactions utilisant des fonds publics soient ici ou ailleurs protégés d'éventuelles spéculations et que leur vocation agricole soit pérennisée de façon formelle.

La zone à urbaniser à Pondres renferme des vestiges archéologiques et que des fouilles préventives seront donc indispensables. Une révision de l'ancien POS serait en cours pour permettre la réalisation de ces projets. Un dossier à suivre .

Ce qui nous ramène au PLU. Les documents en mairie concernant la préparation du PLU, montrent une volonté de maîtriser l'urbanisation, de façon à ce que Villevieille reste une commune rurale le plus longtemps possible. L'urbanisation à Pondres ira donc de pair avec une réduction de l'extension de la zone constructible ailleurs. Ce que nous souhaitons.

Aucune réponse n'est apportée quand au devenir de la carrière de Pondres. Aucune administration n'a daigné répondre à nos demandes. Nous craignons que nos remarques sur l'absence de logique de l'extension de l'activité de la carrière (incompatible avec la nouvelle vocation de cette zone) ne soient pas prises en compte.

Nous rappelons que le village néolithique de Fontbousse, qui a donné son nom à un type de civilisation, qui est classé monument historique par arrêté ministériel du 04/07/1979, implique un rayon de protection de 500m, la carrière est donc dans ce périmètre !!!



Vue générale du site de Fontbousse.



Une habitation en pierres sèches, déjà !

2/- Le PLU ailleurs.

L'extension de la surface constructible se ferait autour de La Truque, une zone déjà désignée dans le POS comme zone constructible, sous réserve de sa viabilisation. Un projet de fossé d'évacuation des eaux de pluie, permettant la protection de constructions déjà existantes, entre les Eaudes et le chemin de la Truque, servirait de trame d'organisation des réseaux dans ce quartier, ce fossé assez large, conduirait les eaux pluviales à travers des propriétés privées vers la route de Nîmes. Une enquête d'utilité publique a été organisée jusqu'au 29 octobre.

Ce projet va modifier profondément le paysage. Nous souhaitons que chacun puisse y réfléchir et donner son point de vue en mairie lors des enquêtes et réunions qui seront organisées pour préparer le PLU. **Nous sommes tous concernés.**

Cet aménagement fait suite à des réclamations des propriétaires soumis à des montées d'eau dans leurs terrains. La préfecture oblige aujourd'hui les mairies à se préoccuper de l'évacuation des eaux avant tout projet d'aménagement. Une contrainte logique certes mais susceptible de modifier encore plus les paysages. Les terrains aujourd'hui constructibles sont soumis aux mêmes exigences, tel serait le cas du terrain de la Costerelle dont l'urbanisation dense pourrait avoir de graves conséquences pour les habitations situées en aval.

3/- Le PLU et l'archéologie.

M Canto maire - adjoint à l'urbanisme dit souhaiter que soit inscrite dans le PLU l'obligation de fouille systématique pour les terrains situés en zone archéologique. Ce serait l'assurance d'une protection renforcée des vestiges et la certitude de découvrir un peu plus notre passé en cas d'aménagement de ces zones. Nous en prenons acte.

La rénovation du centre ancien.

Une commission municipale est chargée du dossier sous la houlette de Mme Faucher. Tous les aspects de l'aménagement du centre y sont discutés : rénovation du centre ancien, fouilles, terrain des aires, rues etc ... Nous avons demandé à y participer, nous attendons la réponse.

La Fête du patrimoine et de l'association.

Nous avons été très heureux de vous accueillir si nombreux lors des trois manifestations organisées à l'occasion des quinze ans de l'association et en liaison avec la journée du patrimoine.

Le matin nous a rassemblés autour de Philippe Kreutzer, un « murailleur » venu de l'Aude, afin de nous remémorer ce que tous nos ancêtres maîtrisaient si bien :

- la construction du mur en pierre sèche .

La pierre est abondante chez nous. Chaque opération de défonçage des sols en produit en quantité. M Kreutzer nous a montré que ces pierres s'utilisent sans préparation particulière sans taille, et, sans mortier. Un procédé économique, bien intégré au paysage pour peu que l'on se donne un peu de mal. Nous souhaitons si c'est possible, recommencer une telle opération en liaison avec l'école, avec le concours des parents d'élèves, afin de donner à cette pratique si ordinaire autrefois, un nouvel élan.



Pierre Kreutzer : le murailleur.



Tous participants : acteurs et spectateurs.

La culture n'a pas été absente :

Classique d'abord : Mme Houpiez, soprano et M Durail, baryton, accompagnés par Mme Blanvillain nous ont enchantés avec des airs de musique sacrée des plus grands compositeurs, dans l'église Ste Croix.

Plus légère ensuite : le groupe Hobo Blues : Antoine Chuecos et Marine Guibert nous a accompagnés tout au long de l'apéritif dans la cours de la mairie. Une très belle journée . Nous remercions tous ceux qui y ont participé acteurs ou spectateurs. Une expérience à renouveler.



Le groupe classique .



Le groupe Hobo Blues.

« A propos de Villevieille »

Il reste quelques exemplaires du livre de Pierre Hinnen, vous pouvez vous les procurer au siège de l'association.

Vous pouvez communiquer votre adresse email à : klein.hansjoerg@wanadoo.fr

Consulter notre site: <http://www.assv-villevieille.com>